



DISCRIMINATION

Enquête de perception
auprès de la population de la CAMVS

POPULATION ENQUÊTÉE

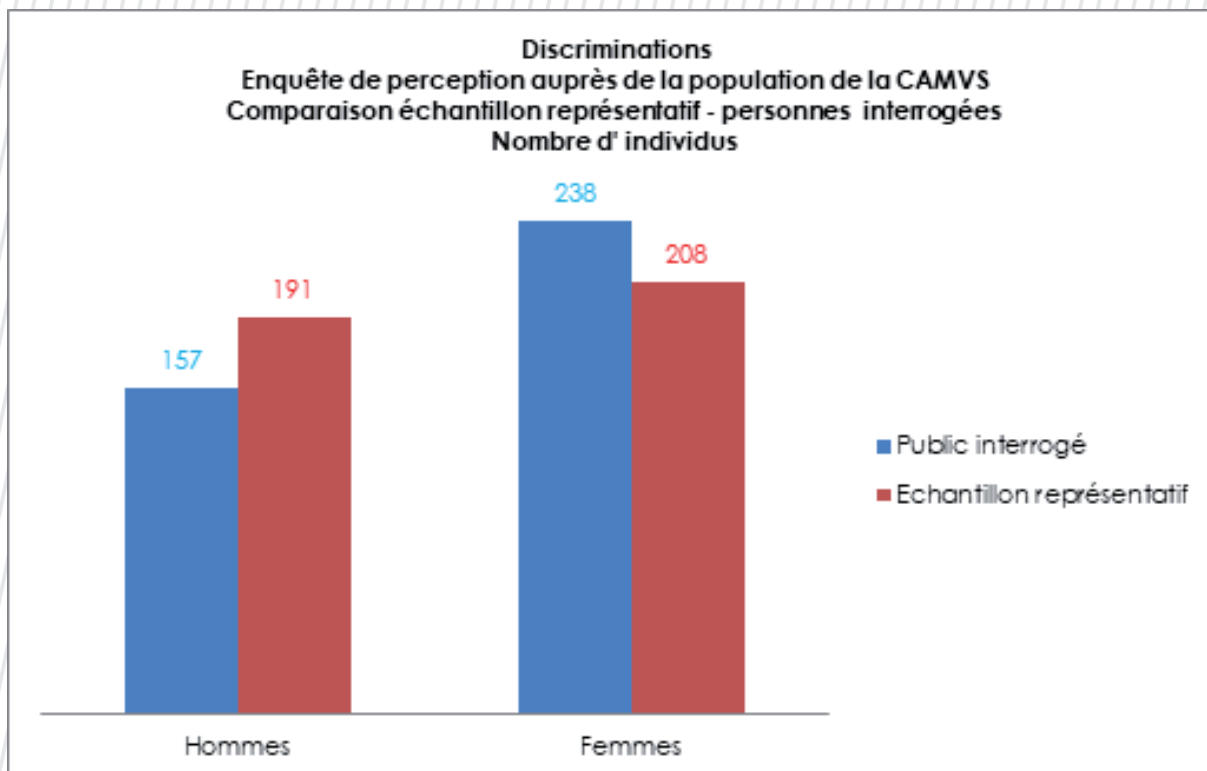
De janvier à avril 2017, une quinzaine de structures de natures variées ont interrogé 395 habitants de communes membres de la CAMVS.

Préalablement avait été décrites les caractéristiques d'un échantillon représentatif de la population sambrienne suivant trois critères :

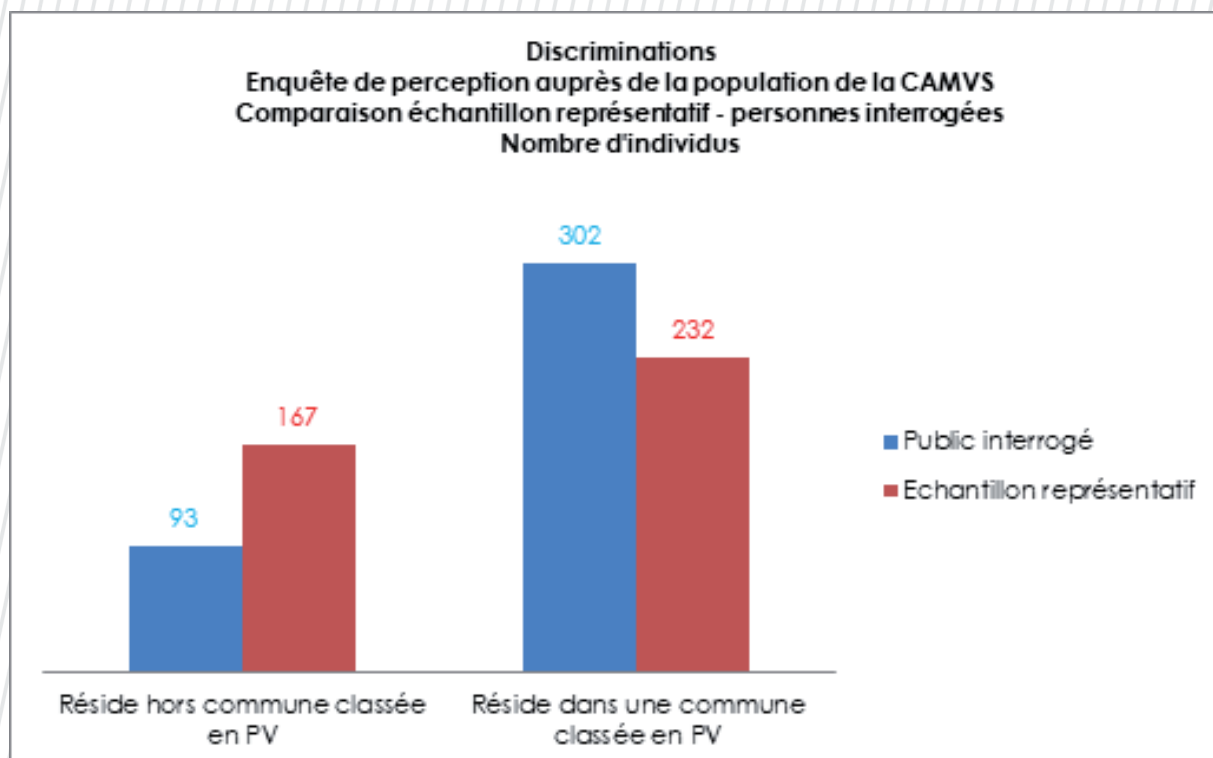
- le sexe
- la tranche d'âge
- la commune de résidence, en distinguant les villes relevant de la Politique de la Ville des autres communes

Sur le plan quantitatif, l'écart entre l'échantillon représentatif et la population enquêtée est minime, l'objectif se montant à 400 personnes. Sur le plan qualitatif, le résultat est moins favorable, mais la structure de la population enquêtée n'est pas en opposition avec les caractéristiques de l'échantillon.

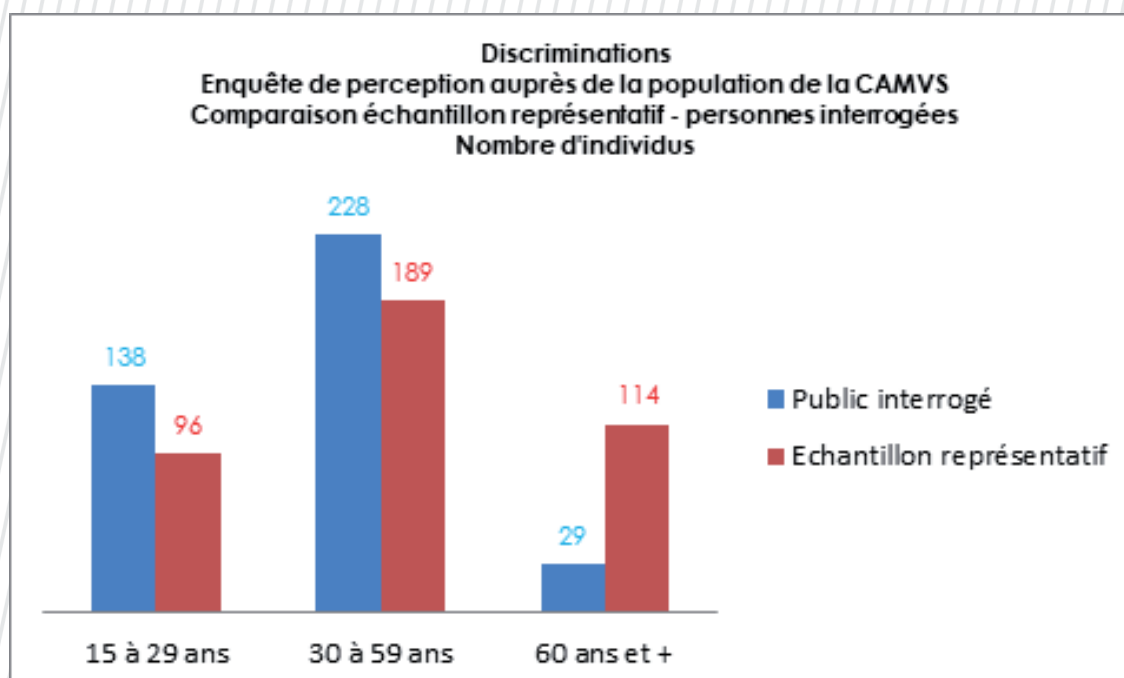
On relève une sur-présence des femmes parmi les personnes enquêtées.



Les secteurs en Politique de la Ville sont sur-représentés au sein de la population enquêtée.



Les personnes âgées sont insuffisamment présentes.

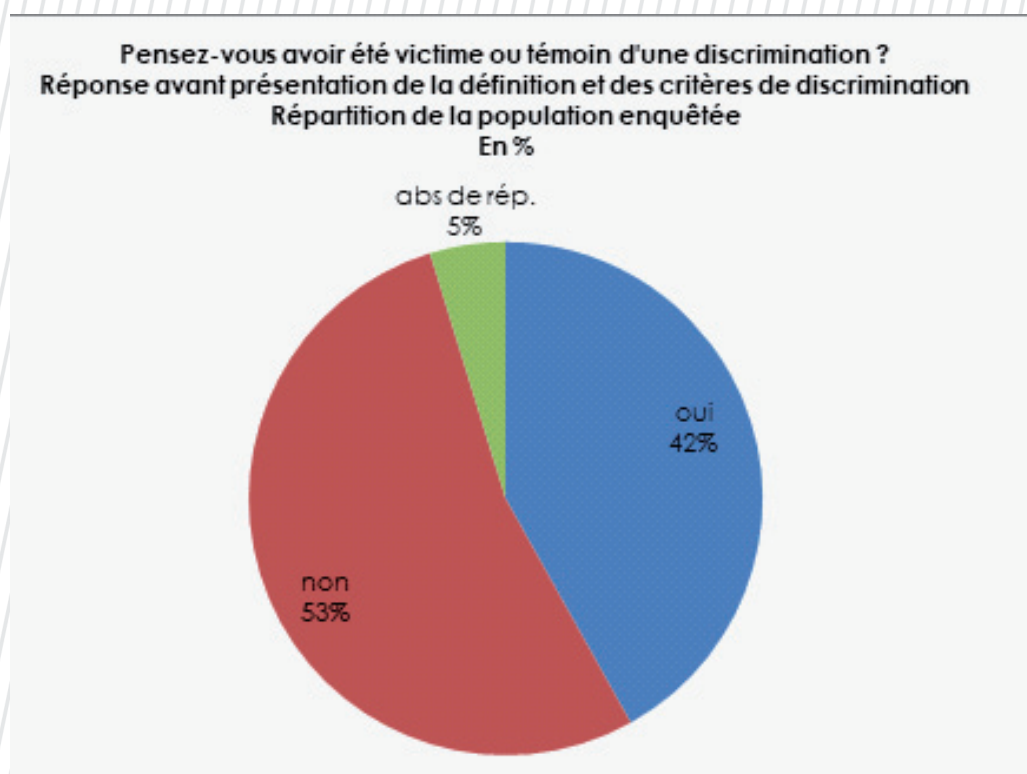


UNE MÉCONNAISSANCE DU SUJET MAIS DE FRÉQUENTES RENCONTRES AVEC LUI

L'ordre dans lequel les questions ont été posées n'est pas sans effet sur les réponses, celles-ci doivent donc être examinées au regard de l'organisation du questionnaire.

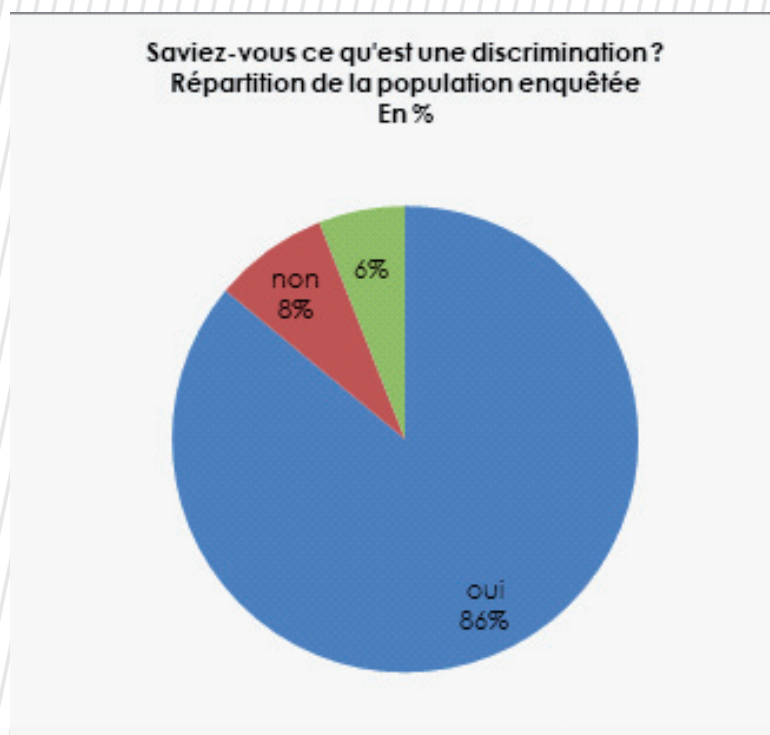
Chaque personne interviewée a d'abord été interrogée concernant une rencontre éventuelle avec le phénomène discrimination, au travers de la question « pensez-vous avoir été victime ou témoin de discrimination ? », sans que le terme discrimination soit explicité.

42% des personnes participant à l'enquête ont répondu avoir été confrontées à une forme de discrimination.

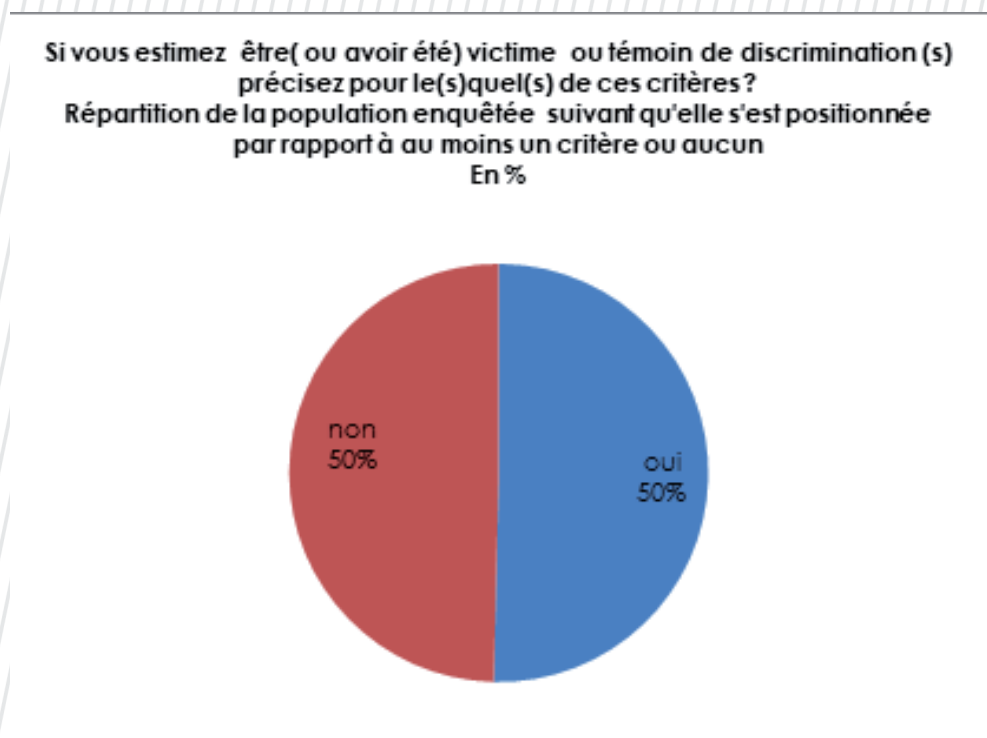


Les personnes interrogées bénéficiaient ensuite de la présentation d'une définition du terme discrimination. Il leur a été ensuite demandé si, au regard de cette définition, elle savait ce qu'est une discrimination.

La grande majorité des personnes interrogées a déclaré savoir préalablement en quoi consistait une discrimination.



Mais on peut voir que, suite à la présentation de cette définition et face aux critères de discrimination, le nombre et la proportion de personnes déclarant avoir constaté un jour une discrimination va augmenter. On passe de 165 à 199 personnes, soit de 42 à 50% des personnes enquêtées.

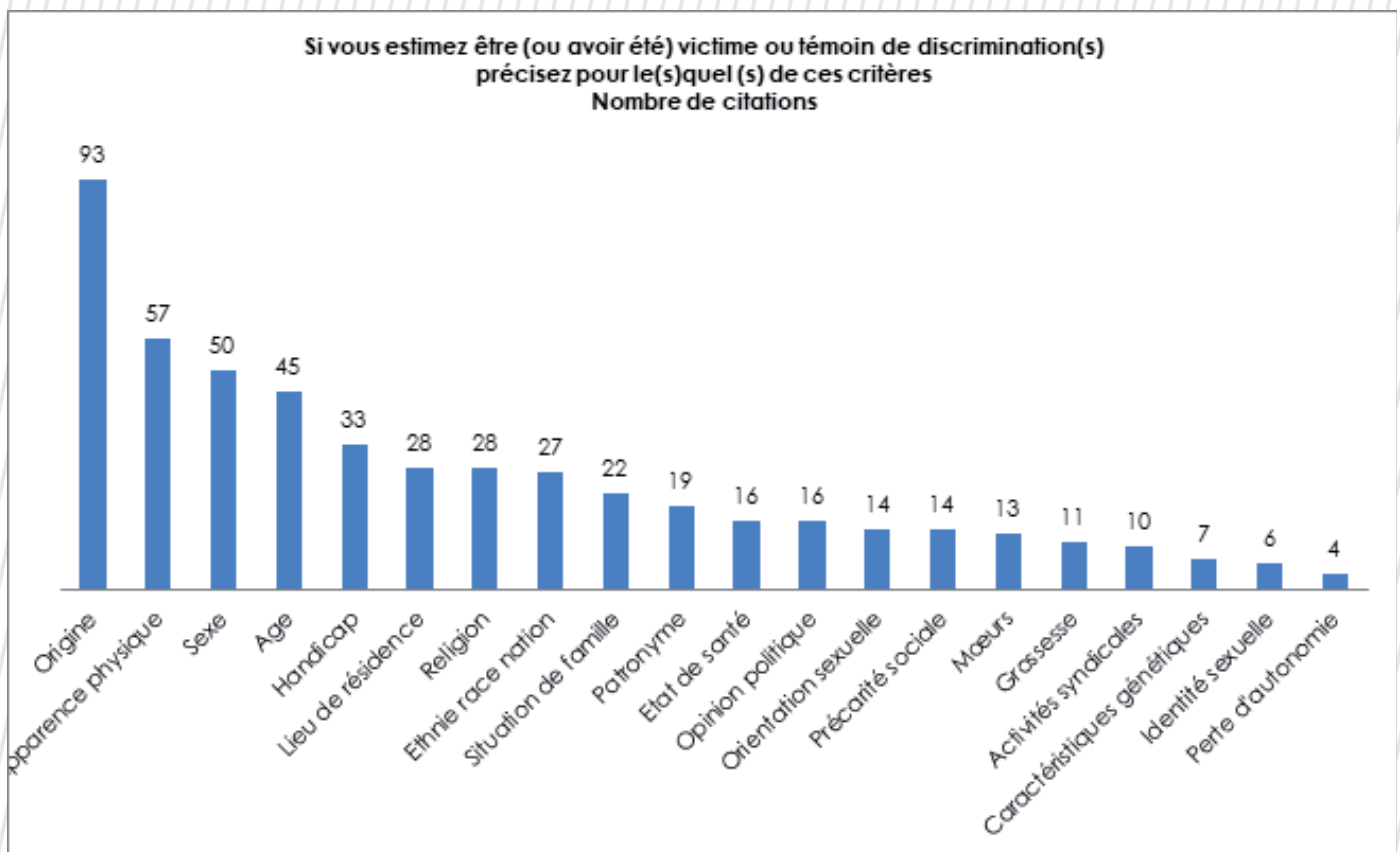


On peut émettre l'hypothèse suivante : les personnes interrogées ont une vision du phénomène discriminatoire mais, fort logiquement, ne connaissent pas les multiples formes qu'il peut prendre. Ayant un regard restrictif, spontanément elles vont donc écarter certaines situations du champ des discriminations.

LES TYPES DE DISCRIMINATION SERAIENT PLUS OU MOINS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Certaines formes de discrimination sont très peu évoquées, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient peu présentes, le faible nombre de citations les concernant peut aussi résulter d'une sensibilité réduite de la population au critère concerné.

On peut en particulier s'interroger concernant les grossesses, la précarité sociale ou le patronyme.

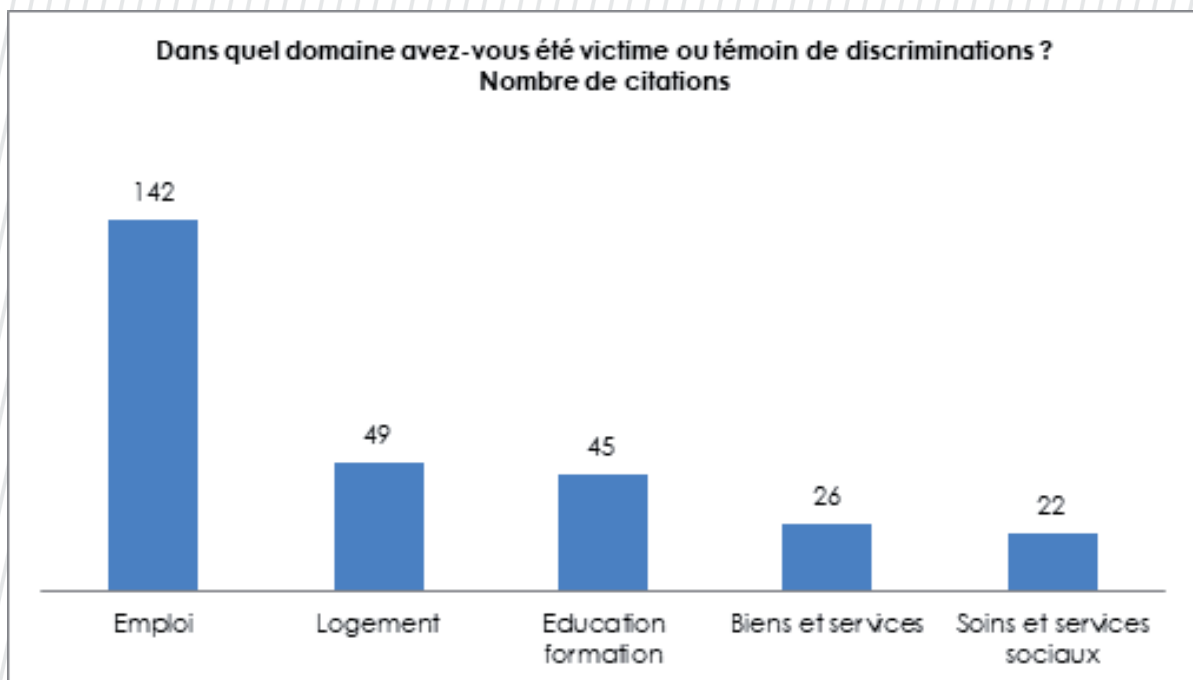


On peut émettre l'hypothèse suivante : l'histoire et les particularités de chacun accroissent ou réduisent la sensibilité vis-à-vis des différents critères de discrimination. De ce fait, spontanément, certaines personnes ne vont pas placer telle caractéristique comme critère de discrimination ou ne pas relever une discrimination liée à cette particularité.

L'EMPLOI RESSORT COMME ÉTANT LE DOMAINE MAJEUR D'ÉMERGENCE DES DISCRIMINATIONS

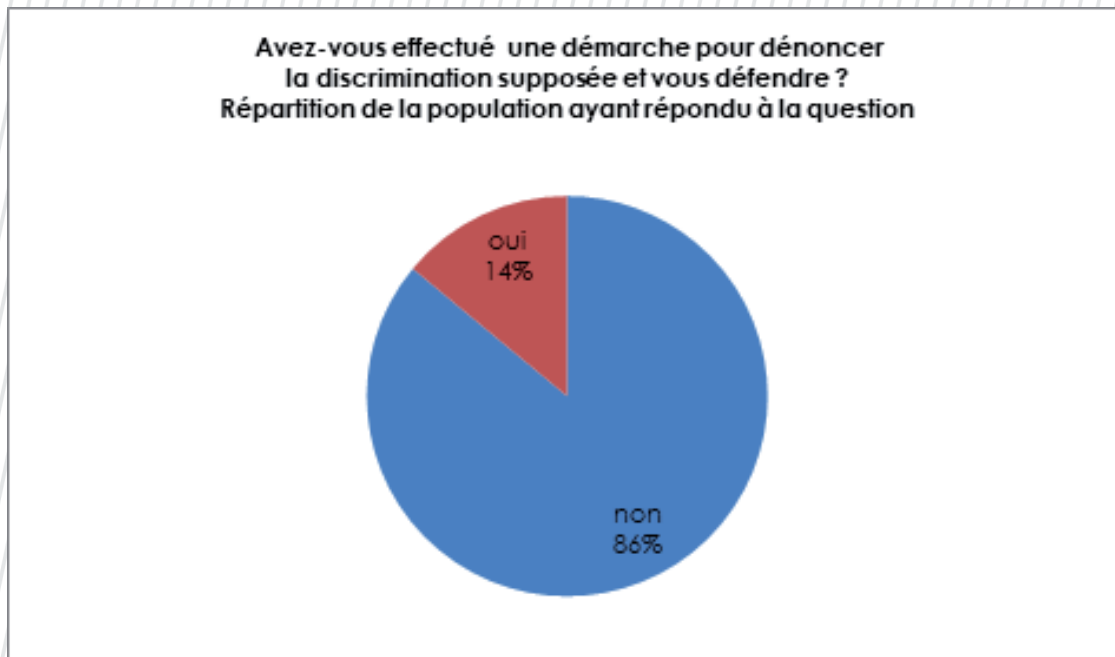
Lorsqu'on demande dans quel domaine une ou des discriminations ont été constatées, c'est l'emploi qui est de très loin le domaine le plus souvent évoqué.

L'impact du sujet sur la vie de tout un chacun et la situation économique-sociale de la Sambre se traduit certainement par de nombreux cas, de plus, la sensibilité accrue vis-à-vis de ce thème peut générer davantage d'attention.

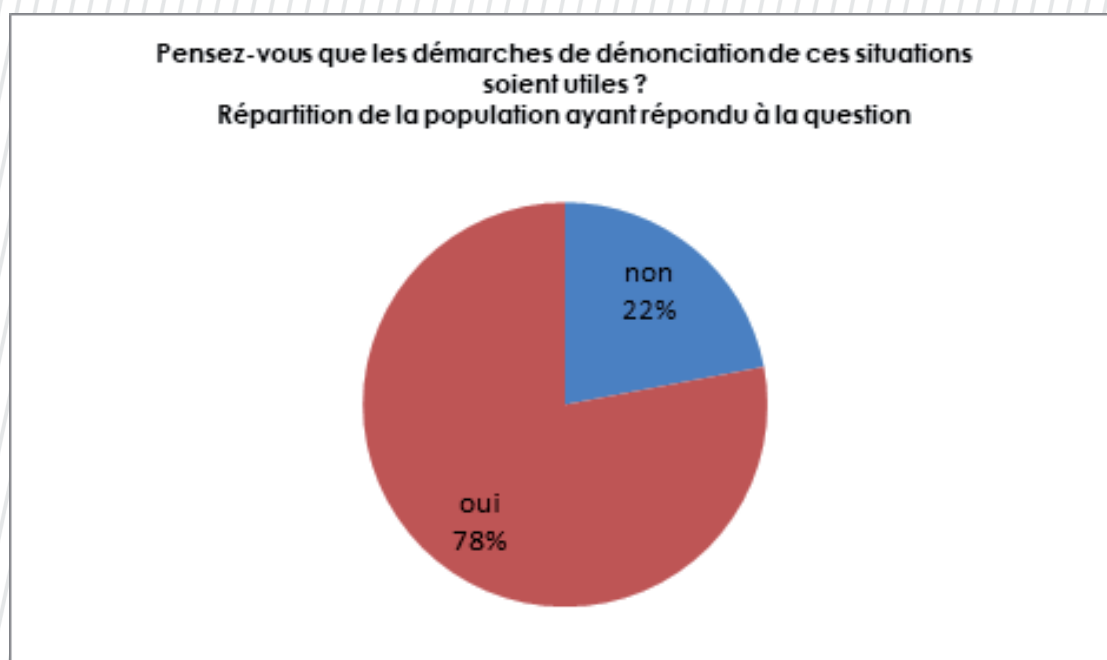


PEU DE DÉMARCHES DE DÉNONCIATIONS SONT MENÉES

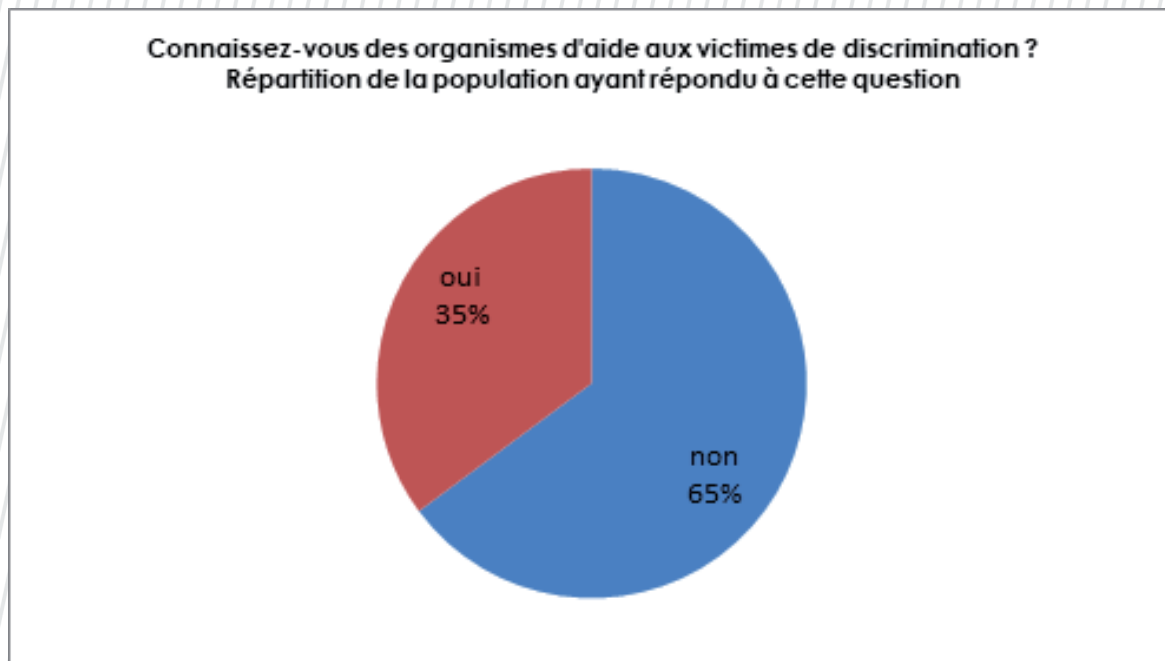
Les personnes interrogées déclarant avoir effectué une démarche après avoir constaté une discrimination, sont ultra minoritaires.



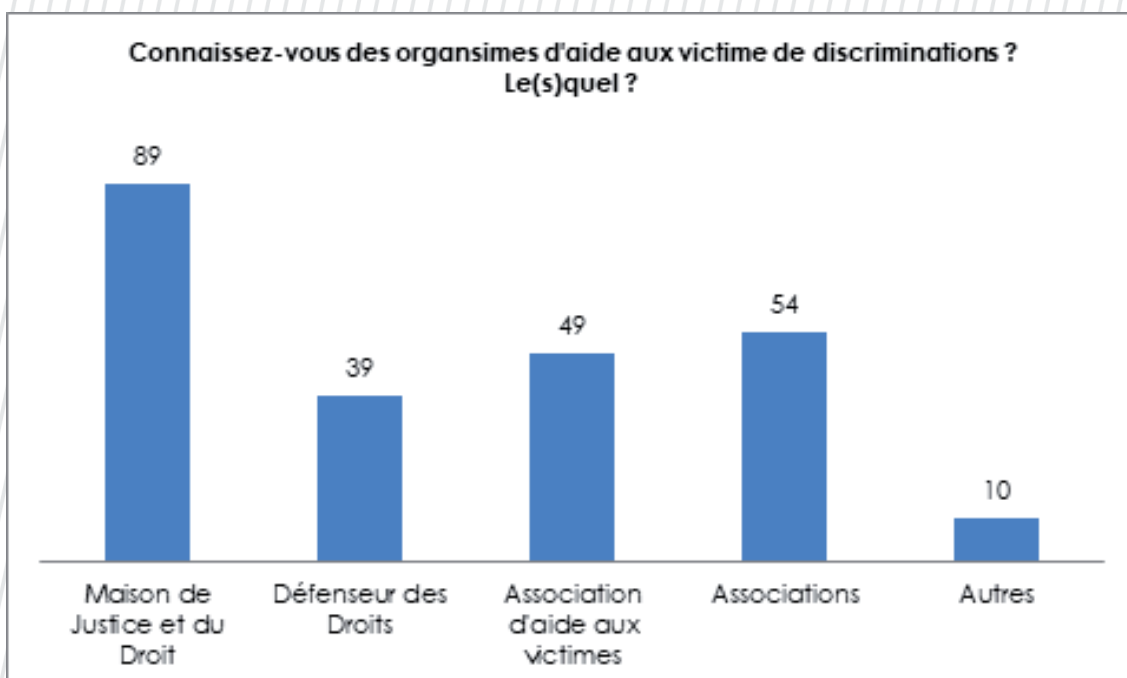
Pourtant la grande majorité des personnes interrogées pensent que ce type de démarches est utile.



Mais les 2/3 de cette population ne sait pas où s'adresser.



La Maison de justice et du Droit est la structure vers laquelle se tournerait le plus de personnes. En revanche le Défenseur des Droits est peu connu.



Connaissez-vous des organismes d'aide aux victimes de discrimination ?

Le(s)quel ?

Pour association ou autre précisez le nom

Nombre de citations

Sans précision	19
Sauvegarde du Nord	8
CIDFF	6
SOS racisme	5
HALDE	3
LICRA	3
Le fil	2
Lerat	2
Les droits de l'homme Belgique	2
AEC	1
Aids, chiennes de garde, osez le féminisme	1
Avocat	1
Centre social Epinette	1
Droits de l'homme	1
Inspection du travail	1
KIF-KIF sur Lille	1
Lettifi	1
MRAP-CRIF	1
Place publique	1
prudhommes	1
Stop discrimination	1
Syndicat CHSCT	1
TD	1
URGANCE	1

La population sambrienne est sensible aux discriminations et appelle à les combattre, notamment en s'opposant aux cas constatés, mais les démarches à engager pour cela, les personnes vers qui se tourner, ne sont pas bien identifiées.

CONCLUSION

Le terrain est propice à la lutte contre les discriminations, mais appelle un travail de communication permettant de faire passer la population du stade «j'ai une idée de la signification de ce concept» à «j'ai une vision plus précise du concept, en particulier je sais qu'il existe une vingtaine de critères». Il est également nécessaire qu'une personne victime ou se pensant victime d'une discrimination puisse savoir facilement vers qui se tourner pour éventuellement dénoncer cette situation.

